

Retrait des allégations de stimulation de la croissance pour les antimicrobiens importants sur le plan médical



FAAST
FARMED ANIMAL ANTIMICROBIAL
STEWARDSHIP

Fiche du propriétaire d'animaux
GAMAE 8 de 9

Qu'est-ce qui va changer et quand?

Qu'est-ce qui change?

Les allégations de stimulation de croissance seront éliminées des étiquettes de tous les antimicrobiens importants sur le plan médical (AIM).

- Les AIM sont des médicaments spécifiques (comme la pénicilline) qui représentent le traitement de choix en médecine humaine et pour lesquels il y a peu de solutions de rechange. **Consultez la Fiche GAMAE 3 du propriétaire d'animaux pour plus de renseignements sur les AIM.**

Quand? Toutes les étiquettes doivent être modifiées d'ici le 1er décembre 2018.

Pourquoi de tels changements?

Par le passé, les AIM ont été utilisés à faibles doses pour stimuler la croissance et l'efficacité alimentaire du bétail, pratique qui expose les bactéries à ces médicaments sans toutefois les tuer, dans la plupart des cas. Cela permet aux bactéries de développer une résistance aux médicaments qui peut ensuite se propager, provoquant ainsi des infections chez les gens et les animaux qui sont difficiles à traiter. Pour plus de renseignements sur la résistance aux antimicrobiens, **consultez les Fiches GAMAE 1 et 2 du propriétaire d'animaux.**

Les recommandations générales formulées pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens (**RAM**) incluent l'élimination de l'utilisation des AIM à titre de stimulateurs de croissance.



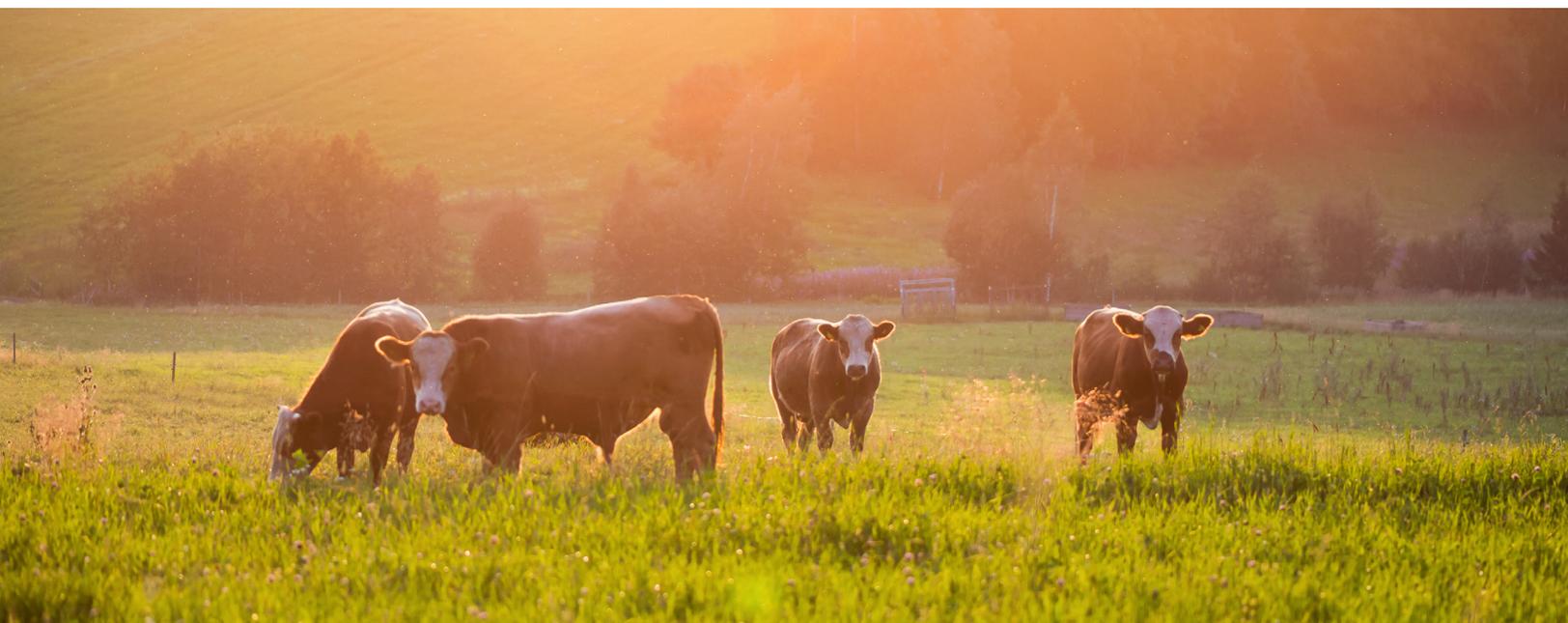
Que signifient ces changements pour les propriétaires d'animaux?



Vous ne pourrez plus utiliser d'AIM pour stimuler la croissance ou l'efficacité alimentaire chez des animaux en santé. .

- La majorité de ces produits ont d'autres indications pour le traitement, la prévention et la maîtrise de maladies et seront donc encore offerts sur le marché.
 - Toutefois, vous devrez avoir une ordonnance pour vous procurer de tels produits (**consultez la Fiche GAMAE #6 du propriétaire d'animaux**).
- Quelques AIM n'offrant que des allégations de stimulation de croissance ne seront plus vendus sur le marché.

Les antimicrobiens de la catégorie IV, comme les ionophores et les coccidiostats, ne sont pas touchés puisqu'ils ne figurent pas parmi les antimicrobiens importants au plan médical. **Consultez la Fiche GAMAE #3 du propriétaire d'animaux pour en savoir plus long sur les catégories d'antimicrobiens au Canada.**



Que devriez-vous faire dès maintenant?

Si ce n'est déjà fait, établissez une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) avec un vétérinaire de votre région d'ici le 1er décembre 2018. **Consultez la fiche GAMAE 5 du propriétaire d'animaux pour en savoir plus long sur la RVCP.**

Parlez à votre vétérinaire de votre utilisation d'antimicrobiens et de la disponibilité à venir des produits que vous utilisez.

Collaborez avec votre vétérinaire pour établir ou revoir vos protocoles et vos pratiques de gestion. Abordez entre autre :

-  Les antimicrobiens et les autres médicaments sur ordonnance que vous utilisez régulièrement pour vos animaux;
-  Le moment et la fréquence d'utilisation de ces produits;
-  Les moyens à prendre pour réduire le recours aux antimicrobiens.

Pour de plus amples renseignements

[Gouvernance des antimicrobiens chez les animaux d'élevage \(GAMAE\)](#)

[Santé Canada : Utilisation responsable des antimicrobiens importants sur le plan médical chez les animaux](#)

